

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 avril 2025  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 39**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2025 (accusé de réception du 10/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature entre Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère (CAF) d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les structures petite enfance pour la période 2023 - 2027**

**Il s'agit d'intégrer aux conventions d'objectifs et de financement en cours de validité entre la CAF et QBO les nouvelles mesures issues de la convention d'objectif et de gestion 2023-2027.**

**\*\*\***

Les Caisses d'Allocations Familiales sont les premiers financeurs des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), notamment grâce aux aides au fonctionnement. Les conventions d'objectifs et de financement entre la CAF et QBO précisent les modalités de la subvention dite Prestation de Service Unique (PSU) et des différents bonus. Elles permettent le versement des subventions, attribuées en fonction des données d'activité et financières des structures. Elles concernent :

- la crèche Arche de Noé ;
- la crèche familiale Arche de Noé ;
- la crèche Les Petits Mousses ;
- la crèche Bambi ;
- la crèche Plom d'Api ;
- la crèche de Briec ;
- la halte-garderie La Fontaine ;
- la halte-garderie La Maison de la Petite Enfance ;

- la halte-garderie Le Jardin des Lutins ;
- la halte-garderie de Kermoysan ;
- le Lieu d'Accueil Enfants Parents La Cabane.

Par délibération n°11 du 9 novembre 2023, le conseil communautaire a autorisé madame la présidente à signer ces conventions.

La branche famille de la CAF met en place de nouvelles subventions à destination des EAJE, visant à renforcer la qualité d'accueil (financement des journées pédagogiques et des heures de préparation à l'accueil de chaque enfant notamment). Ces nouvelles mesures sont détaillées dans des avenants aux conventions d'objectifs et de financement.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer ces avenants aux conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et Quimper Bretagne Occidentale.